

Cadre réservé à l'administration	
Dossier reçu le :	Par :
Dossier saisi le :	Par :

## DEMANDE DE QUOTIENT FAMILIAL

(Applicable du 1<sup>er</sup> février de l'année en cours au 31 janvier de l'année suivante)

Je souhaite bénéficier du tarif adapté à mes ressources.

*Veillez renseigner les informations suivantes et fournir les justificatifs nécessaires.*

Je souhaite bénéficier du tarif le plus élevé (sans prise en compte de mes ressources).

*Veillez compléter la composition de votre foyer, signer la deuxième page et fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois.*

### COMPOSITION DU FOYER

Membre représentant pour le foyer (CAF /MSA) :

Civilité : ..... Nom.....Prénom : .....

Date de naissance..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Adresse e-mél : .....Tél : .....

Conjoint (si concerné)

Nom-Prénom : .....Adresse e-mél : .....Tél : .....

Nombre d'enfants à charge (scolarisés ou non) :  Veuillez compléter le tableau ci-dessous :

Nom et prénom	Né(e) le	Mode de garde
.....	.....	<input type="checkbox"/> Exclusive ou principale <input type="checkbox"/> Partagée (1 semaine sur 2 ou équivalent) <input type="checkbox"/> Droit de garde et/ou d'hébergement (week-end et vacances scolaires)
.....	.....	<input type="checkbox"/> Exclusive ou principale <input type="checkbox"/> Partagée (1 semaine sur 2 ou équivalent) <input type="checkbox"/> Droit de garde et/ou d'hébergement (week-end et vacances scolaires)
.....	.....	<input type="checkbox"/> Exclusive ou principale <input type="checkbox"/> Partagée (1 semaine sur 2 ou équivalent) <input type="checkbox"/> Droit de garde et/ou d'hébergement (week-end et vacances scolaires)
.....	.....	<input type="checkbox"/> Exclusive ou principale <input type="checkbox"/> Partagée (1 semaine sur 2 ou équivalent) <input type="checkbox"/> Droit de garde et/ou d'hébergement (week-end et vacances scolaires)

## RESSOURCES

-Veuillez indiquer votre caisse de prestations sociales:

- Caf du Loiret       MSA du Loiret

précisez le numéro d'allocataire : ..... Veuillez joindre la dernière notification.

- Pour ne plus avoir à transmettre mes ressources chaque année, j'autorise la consultation et la conservation sécurisée de mes données personnelles de la CAF ou la MSA.

**OU**

- Veuillez renseigner les ressources qui vous concernent :

- |  |                        |
|--|------------------------|
| <input type="checkbox"/> Salaires :                          | Montant annuel : ..... |
| <input type="checkbox"/> Revenu de solidarité active (RSA) : | Montant annuel : ..... |
| <input type="checkbox"/> Revenus fonciers :                  | Montant annuel : ..... |
| <input type="checkbox"/> Allocation chômage :                | Montant annuel : ..... |
| <input type="checkbox"/> Autre Allocation : précisez         | Montant annuel : ..... |
| <input type="checkbox"/> Pension alimentaire perçue          | Montant annuel : ..... |
| <input type="checkbox"/> Pension alimentaire versée          | Montant annuel : ..... |
| <input type="checkbox"/> Ressources des enfants à charge     | Montant annuel : ..... |

## INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Indiquez ci-dessous toute information que vous jugez nécessaire au calcul de votre quotient :

.....

- Je déclare avoir pris connaissance des paragraphes ci-dessus et atteste l'exactitude des informations données. Je m'engage à fournir les pièces nécessaires à l'établissement de mon quotient familial et à informer la Mairie de Fleury-les-Aubrais de tout changement de situation. Par conséquent, je suis informé-e que des contrôles pourront être effectués a posteriori. Je suis informé-e que faute de transmission de mon dossier complet, le tarif maximal me sera appliqué.

Fait à Fleury-les-Aubrais, le .....

Signature :

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné au calcul du quotient (tarif de l'année à venir). Les informations enregistrées sont réservées à l'usage de la Direction Générale Adjointe Ressources et peuvent être communiquées à la Direction Générale Adjointe Sports Culture Enfance Jeunesse, la Direction Générale Adjointe Solidarités ainsi qu'au Service de Gestion Comptable d'Orléans Métropole. Les données seront conservées jusqu'à la clôture de votre dossier. Conformément au règlement (UE) 2016/679 «RGPD» et à la loi «informatique et libertés» du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et limitation du traitement, d'effacement et de la portabilité de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données par voie électronique : [dpo@ville-fleurylesaubrais.fr](mailto:dpo@ville-fleurylesaubrais.fr) ou par courrier postal : Place de la République - CS 9711 - 45402 FLEURY LES AUBRAIS cedex Vous pouvez également faire une réclamation auprès des services de la CNIL : <https://www.cnil.fr>

# DEMANDE DE QUOTIENT FAMILIAL

(Applicable du 1<sup>er</sup> février de l'année en cours au 31 janvier de l'année suivante)

## **Pourquoi un quotient familial ?**

Le quotient familial permet de prendre en compte les ressources d'un foyer pour déterminer le tarif des services municipaux tels que restauration scolaire, accueil pré et post-scolaire, accueils de loisirs, stages sportifs, station vacances, activités des maisons pour tous, classes de découverte...).

## **Qui peut bénéficier du calcul du quotient familial ?**

*Par délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2013 :*

- les enfants des familles domiciliées sur la commune, pour l'ensemble des prestations,
- les contribuables Fleurysois domiciliés hors commune et acquittant les taxes relevant d'une activité professionnelle sur la commune ou la taxe foncière; le tarif ou l'aide correspondant au quotient maximum, à défaut de participation de la commune de domicile, leur serait appliqué,
- les personnes qui quittent la commune après le 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours (le tarif reste calculé en fonction du quotient familial jusqu'au dernier jour d'école de l'année scolaire en cours).

*Par délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2021 :*

- les enfants inscrits en classe ULIS, quelle que soit leur commune d'origine, pour la restauration scolaire, le périscolaire, l'extrascolaire et l'aide au travail personnel.

*Par délibération du Conseil Municipal du 25 octobre 2021 :*

- les parents d'enfants en garde-alternée dont un d'eux ne réside pas sur la commune de Fleury-les-Aubrais.

## **Un seul dossier est à compléter par foyer.**

Le dossier complété et signé peut être retourné :

- par votre compte sur le portail famille et citoyen,
- par courrier: Mairie de Fleury-les-Aubrais, Place de la République 45402 Fleury-les-Aubrais Cedex
- ou à l'accueil de la mairie.

## COPIE DES JUSTIFICATIFS A FOURNIR SELON VOTRE SITUATION

- Vous **êtes domicilié sur la commune de Fleury-les-Aubrais** : veuillez fournir un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'énergie ou facture de téléphone fixe).
- Vous **êtes contribuable Fleurysois domicilié hors commune** : veuillez fournir votre dernier avis d'imposition au titre des impôts locaux, de la taxe professionnelle ou foncière.
- Vous **n'êtes pas allocataire de la CAF (ou de la MSA) du Loiret** : veuillez fournir toutes les pages de la dernière déclaration de revenus (datée de moins d'un an).
- Vous recevez **des prestations familiales** : veuillez fournir une notification Caf ou MSA datant du mois en cours de la demande.
- Vos **revenus actuels ont évolué** (exemple : reprise d'activité) : veuillez fournir vos ressources des 3 derniers mois.
- Vous percevez **des indemnités chômage ou des indemnités journalières** : veuillez fournir les 3 derniers avis de paiement.
- Vos **enfants à charge perçoivent des ressources** : veuillez fournir les justificatifs des trois derniers mois.
- Vous **êtes séparé-e** du parent de votre (ou vos) enfants : veuillez fournir le jugement de divorce, de non-conciliation, l'attestation de l'avocat de la procédure engagée ou le jugement établissant la garde des enfants.
- Votre **enfant est scolarisé en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)** : veuillez fournir la notification d'affectation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

**ATTENTION** tout dossier incomplet, ne sera pas traité (la date de validité de votre quotient correspondra à la date du 1<sup>er</sup> jour du mois du dépôt du dossier **COMPLET**).